



14 MAI 2026

**COUR DES COMPTES**

**Numéro d'identification (NIF) 41718000000088**

**Lettre de Consultation N°10 /2026/CC**

*La Cour des comptes lance une consultation pour la réalisation des prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.*

*Les soumissionnaires spécialisés dans le domaine de la désinfection, la désinsectisation, et la dératisation conformément à la codification du Centre national du registre du commerce (CNRC) et possédant une expérience avérée de 5 ans au moins dans les prestations de désinsectisation, dératisation, et de désinfection des locaux et milieu ouvert, étayée par des attestations de bonne exécution de prestations similaires, peuvent retirer la présente consultation auprès :*

**Cour des comptes  
Direction de l'administration et des moyens  
Sous-direction des moyens et des affaires générales  
38, Avenue Ahmed Ghermoul – Alger**

**Les offres doivent comporter :**

- Une copie du registre de commerce ;
- Une copie de la carte d'identification fiscale et de la carte d'identification statistique ;
- Les références professionnelles : joindre les attestations de bonne exécution de prestations similaires ;
- Une fiche technique des produits de désinsectisation, de désinfection, de dératisation et des équipements et outils de mise en œuvre, qui doivent être conformes aux normes et réglementation en vigueur.
- Le planning des taches et des prestations ;
- Le bordereau des prix unitaire daté et signé ;
- Le détail quantitatif et estimatif daté et signé ;
- Les délais d'exécution des prestations.

*Les offres accompagnées des documents prévus ci-dessus, doivent être fermées et cachetées et portant la mention « Consultation n°10/ 2026/CC à ne pas ouvrir » et seront déposées dans les conditions prévues ci-dessus à l'adresse suivante*

**COUR DES COMPTES  
Bureau d'ordre général (B.O.G)  
38, Avenue Ahmed Ghermoul – Alger.**



*La date et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées à vingt (20) jours à compter de la date de signature de la présente lettre de consultation, soit le Mardi 02 juin 2026, au plus tard, à 12 h 00.*

*- Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une durée deux (02) mois à compter de la date de dépôt de l'offre.*

**Ci-joints en annexe :**

- Annexe (1) : Les critères d'évaluation des offres
- Annexe (2) : La fiche technique
- Annexe (3) : Le Bordereau des prix unitaires
- Annexe (4) : Le Détail quantitatif et estimatif

14 MAI 2026

مدير الإدارة والوسائل  
عيسى موساوي





## COUR DES COMPTES

Consultation N°10/2026/CC

*Réalisation des prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.*

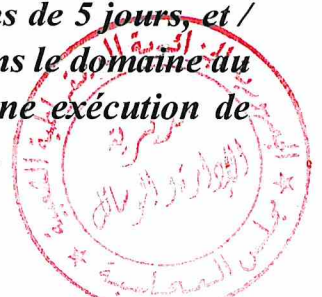
### Annexe 1 : Critères d'évaluation des offres

DESIGNATIONS	NOTATION	observations
<i>Expérience professionnelle dans le domaine</i>	<i>16 pts 08 pts</i>	<i>Plus de dix (10) ans De 5 ans à 10 ans</i>
<i>Références professionnelles</i>	<i>14 pts</i>	<i>Les attestations de bonne exécution de prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation seront notées à raison de trois (02) points par attestation de bonne exécution et ce, dans la limite de sept (07) attestations de bonne exécution.  Tout soumissionnaire ne disposant pas de 5 attestations de bonne exécution au moins sera éliminé.</i>
<i>Délai d'exécution des prestations</i>	<i>10 pts</i>	<i>Cinq (5) jours et plus.</i>
<i>Offre financière</i>	<i>60 pts</i>	<i>L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale de 60 points, les autres offres se verront attribuées une note pondérée calculée selon la formule désignée ci-dessous :  <u>Formule pondérée de la note financière :</u>  <math display="block">NP = \frac{MN \times 60}{MNI}</math> <i>NP : Note pondérée MN : Montant de l'offre la moins disante MNI : Montant de l'offre considéré</i></i>

*- L'offre obtenant la meilleure note cumulée de l'offre technique et financière sera retenue.*

*En cas d'égalité de points attribués au titre des offres techniques et financières, le soumissionnaire présentant l'offre financière la moins disante sera retenu.*

*- L'offre proposant un délai d'exécution des prestations de moins de 5 jours, et / ou ne disposant pas de cinq (5) d'expérience professionnelle dans le domaine du moins, et/ ou ne disposant pas de cinq (5) attestation de bonne exécution de prestations similaires au moins sera automatiquement éliminée.*





**COUR DES COMPTES**  
**Consultation N°10/2026/CC**

**Réalisation des prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation.**

**Annexe 02 : Fiche technique**

**1-Objet :**

La présente fiche technique a pour objet de définir les conditions générales non limitatives des obligations et les conditions d'exécution que tout prestataire qui sera sélectionné pour les prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation devra remplir.

L'objectif des prestations est de permettre à la Cour des comptes de disposer de locaux professionnels sains et agréables, grâce à des traitements efficaces de désinfection, désinsectisation et de dératisation. Ces interventions ponctuelles et périodiques comprennent la fourniture et la mise en œuvre de produits homologués et respectant les normes en vigueur et exécutés par des agents professionnels qualifiés et parfaitement équipés de matériels adéquats.

**2-Conditions de participation :**

Le prestataire doit disposer de 5 ans d'expérience au moins dans les travaux de prestations de service de désinsectisation, dératisation, et de désinfection des locaux et milieu ouvert, étayée par des attestations de bonne exécution de prestations similaires.

Le personnel chargé de l'exécution des prestations de désinfection, de désinsectisation, et de dératisation, et de désinfection, en nombre suffisant, doit être expérimenté.

Le superviseur responsable des prestations doit disposer d'une expérience professionnelle d'au moins trois (3) ans dans le domaine afin d'assurer une supervision efficace desdites prestations.

**3-Présentation du siège de la Cour des comptes :**

Les prestations sont à entreprendre sur l'ensemble du bâtiment de la Cour des comptes de 9 étages, un rez de chaussé et deux sous-sols comprenant 210 locaux (bureaux et sanitaires), une salle d'audiences, trois salles de réunion, une bibliothèque, une salle de reprographie, un atelier, deux magasins, un garage auto et des locaux techniques.



#### **4-Obligations du prestataire :**

*Le prestataire qui aura en charge la désinfection, la désinsectisation et la dératisation devra être entièrement responsable de la lutte contre :*

- ✓ *Les micro-organismes (bactéries, virus, champignons) présents sur les surfaces et dans l'air pour prévenir la propagation des maladies.*
- ✓ *Les insectes (moustiques, cafards, termites, mille-pattes, perce-bois ..... , ...)* ;
- ✓ *Les rongeurs (souris, rats, ...)* ;

*Cette liste étant non limitative, le prestataire devra être en mesure de fournir les prestations de lutte contre ces vecteurs en minimisant l'utilisation des produits chimiques appropriés, de faire le suivi après chaque opération jusqu'à l'éradication complète de ces nuisibles.*

#### **4-1 Désinsectisation, Désinfection, et Dératisation**

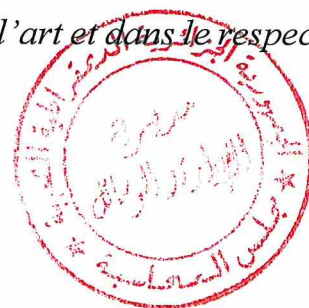
*a. Les produits de désinsectisation, de désinfection, de dératisation doivent être conformes aux normes et réglementations en vigueur.*

*b. Les équipements et outils de mise en œuvre doivent répondre aux normes en vigueur dans le domaine d'hygiène publique.*

*c. Le prestataire devra exécuter un contrôle après l'opération et s'assurera que les produits appliqués ont atteint les résultats escomptés.*

#### **5- Spécifications des prestations :**

- *Le Prestataire retenu sera réputé avoir pris pleine connaissance du domaine et des locaux dans lesquels se feront les interventions et avoir apprécié toutes les conditions de travail et s'être rendu compte de leur importance et de leurs particularités.*
- *Les prestations à exécuter concernent la désinfection, la désinsectisation, et la dératisation comprennent la main d'œuvre, la fourniture de matériels et de produits nécessaires à leur réalisation et toutes sujétions. Ces prestations doivent d'être exécutées de manière à minimiser toute nuisance et effets nocifs à l'environnement physique et humain.*
- *Les prestations seront exécutées selon un programme défini d'un commun accord entre le prestataire et la Cour des comptes.*
- *Le prestataire devra exécuter les prestations de manière à ne pas perturber le fonctionnement de la Cour des comptes*
- *Le prestataire pourra être appelé à intervenir après les heures de travail (après 16h30), les week-end et les jours fériés.*
- *Les prestations seront exécutées conformément aux règles de l'art et dans le respect des mesures environnementales en vigueur.*





**COUR DES COMPTES**

**Consultation N°10/2026/CC**

**Réalisation des prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation**

**Annexe 03 : Bordereau des prix unitaires**

<b>N°</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	<b>QTE</b>	<b>P.U en H.T</b>	<b>Obs</b>
01	<p><b>Réalisation de prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation du siège de la Cour des comptes tel que détaillé dans le point 3 de la fiche technique</b></p> <p>✓ <b>Préciser les produits de désinsectisation, de désinfection, de dératisation et les équipements et outils de mise en œuvre, qui doivent être conformes aux normes et réglementation en vigueur.</b></p> <p>✓ <b>Rappelez le planning des taches et des prestations</b></p>	<b>1 Opération</b>		
<b>Montant Total en H.T</b>				

Fait à ....., le.....

Cachet et signature du soumissionnaire



**COUR DES COMPTES**

**Consultation N°10/2026/CC**

**Réalisation des prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation**

**Annexe 04 : Détail quantitatif et estimatif**

<b>N °</b>	<b>DESIGNATIONS</b>	<b>QTE</b>	<b>P.U en H.T</b>	<b>Montant Total en H.T</b>
01	<p><i>Réalisation de prestations de désinfection, de désinsectisation et de dératisation du siège de la Cour des comptes tel que détaillé dans le point 3 de la fiche technique.</i></p> <p>✓ <i>Préciser les produits de désinsectisation, de désinfection, de dératisation et les équipements et outils de mise en œuvre, qui doivent être conformes aux normes et réglementation en vigueur.</i></p> <p>✓ <i>Rappelez le planning des taches et des prestations</i></p>	<b>1 opération</b>		
<i>Montant total en H.T</i>				
<i>TVA</i>				
<i>Montant total en T.T.C</i>				

*Arrêté le présent détail quantitatif et estimatif, en TTC, à la somme de.....*

.....

*Fait à ....., le.....*

*Cachet et signature du soumissionnaire*